

**123 CESSION**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 8 bis boulevard du Maréchal Foch  
49 100 ANGERS

RCS ANGERS 919 137 307

**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1er JANVIER 2026**

La soussignée :

▪ **Delphine COSTIOU-LEGRAND**

En sa qualité d'associée unique propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales composant le capital social a en date de ce jour pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts

**PREMIERE DECISION**

L'associée unique décide de transférer le siège social à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 du 8 bis boulevard du Maréchal Foch 49100 ANGERS au 3 rue du Mont Rude 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE.

**DEUXIEME DECISION**

En conséquence de la décision précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts qui aura désormais la rédaction suivante :

« *ARTICLE 4 SIEGE SOCIAL*

*le siège social est fixé : 3 rue du Mont Rude 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**TROISIEME DECISION**

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour effectuer les formalités légales.

**Delphine COSTIOU LEGRAND**

